

Premiers secours en route

RÉF | 8797

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Depuis le 1er novembre 2018, cette formation est obligatoire pour toute personne souhaitant obtenir son permis de conduire en Région de Bruxelles-Capitale. Les candidats-conducteurs qui ont un permis de conduire provisoire, délivré à une date antérieure ne doivent pas suivre cette formation.

Formation obligatoire afin d'obtenir le permis de conduire à Bruxelles. Apprendre les gestes essentiels et les attitudes qui permettent de venir en aide aux victimes d'un accident de la route.

Programme

La formation aux premiers secours vise les règles relatives à l'octroi des premiers soins, y compris la première aide vitale et non vitale dans la circulation routière.

Lors de cette formation, le candidat apprendra à réagir au mieux en cas d'accident de la route. Le parcours est divisé en deux parties :

- une formation « e-learning » de +/- 90 minutes qui est disponible en ligne et peut être suivie de chez soi sur son PC;
- un cours pratique de 3 heures qui se déroule dans notre centre de formation.

Certification(s) visée(s)

Attestation de participation de l'organisme

Type de formation

[Associatif](#)

ORGANISATION

Durée

Approximativement 4h30 (+- 90 minutes en e-learning + 3h de cours pratique)

Horaire

Variable

Début Voir l'agenda sur le site web de l'organisme.

Coût Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

- Disposer d'une carte d'identité belge, ou à défaut d'un numéro de titulaire.
- Être candidat-conducteurs détenteur d'un permis provisoire.

Remarques

A partir du 9 janvier 2023, les cours se donnent rue de l'Hôtel des Monnaies 40, 2e étage à 1060 Saint-Gilles.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Pour plus d'information, visitez www.pser.brussels contactez le 02/512 11 45 ou complétez le [formulaire](#) de contact.

Organisme

Croix-rouge de Belgique

Rue de Stalle 96

1180 Uccle

Tél: 02 371 31 11

<https://formations.croix-rouge.be/>

